

JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT : « CONCOURS NOEL DOMADOO »

Article 1 : Organisation

La société DOMADOO, Société par Action Simplifiée au capital de 113 260,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 482106606, dont le siège social est sis à LYON (69003), 27 rue de la Villette, organise du 1^{er} décembre 2017 au 24 décembre 2017 à minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

Le jeu est accessible depuis la page d'accueil du site blog.domadoo.fr

Article 2 : Participation

Le jeu est accessible par Internet à toute personne physique majeure résidant exclusivement en France Métropolitaine, Corse et Monaco à l'exclusion des membres des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu, de leur personnel, du personnel des sociétés de prestation de service en charge de la manutention des produits et des membres des familles de l'ensemble de ces personnes (ascendants, descendants, époux et concubins).

La société DOMADOO se réserve le droit de demander une attestation d'emploi, ou une attestation de l'ANPE ou un certificat de retraite le cas échéant, aux gagnants, prouvant leur non appartenance à l'une des catégories ci-dessus.

Article 3: Principe du jeu

Pour jouer, il faut se rendre sur le site blog.domadoo.fr, renseigner ses coordonnées sur la page du jeu, et cocher la case prévue à l'effet de valider sa participation et de reconnaître avoir pris connaissance des termes du présent règlement de jeu.

Cette participation est ouverte à tous, en respectant les termes de l'article 2.

Le principe est le suivant : présenté sous forme d'un calendrier de l'avent, chaque case correspond à un jour, allant du 1^{er} au 24 décembre 2017. Chaque personne peut revenir chaque jour ouvrir la case du jour en cours. Un procédé aléatoire indiquera immédiatement au visiteur s'il a gagné un lot ou non, sachant qu'un ou plusieurs lots peuvent être affectés par jour.

Pour permettre à tout le monde de gagner dans des conditions d'égalité de chances, il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier le déroulement ou le résultat.

La société DOMADOO se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant.

Article 4 : Dotations

Les lots à gagner sont :

- 1 lampe connectée Holi Smart Lampe
- 1 Vidéophone IP avec écran noir
- 1 Vidéophone 2 fils 7 » Blanc Ultra Slim
- 1 Thermostat intelligent Tado
- 1 Caméra Nest Cam Outdoor
- 1 Caméra Nest Cam Indoor
- 1 Système d'alarme Chacon GSM sans fil tactile XL
- 1 Système d'alarme Wifi sans fil tactile XL
- 1 Système de sécurité et domotique Zwave Piper blanc
- 1 Télécommande IR/Wifi Orvibo Allone
- 1 Bouton connecté NIU Bluetooth Cozy White
- 1 Bouton connecté NIU Bluetooth Tech Blue
- 1 Bouton connecté NIU Bluetooth Cozy Grey
- 1 Bouton connecté NIU Bluetooth Wasabi
- 1 Bouton connecté NIU Bluetooth Lagoon
- 1 Assistant vocal Google Home
- 10 coupons de réduction de 20% à valoir sur la boutique Domadoo sur les produits Fibaro
- 10 licences Jeedom Service Pack Ultimate
- 10 bons d'achat d'une valeur de 50€ à valoir sur la boutique Domadoo

Les bons d'achats sont valables sur la boutique Domadoo, une seule fois par personne, hors promotions en cours, avec un minimum d'achat supérieur au montant du bon.

A l'exception du Google Home qui sera à gagner le 24 décembre pour fêter Noël, les autres lots seront répartis tout au long des 23 premiers jours du calendrier.